## Déclaration liminaire FSU au CHSCT Académique du 1<sup>er</sup> juillet 2020



Le CHSCT Académique se réunit pour la dernière fois après une année tout à fait exceptionnelle marquée par une mobilisation dans la durée des personnels fortement éprouvés.

En guise de confiance, le ministre n'a offert aux agents que défiance, déni du dialogue social, tentatives de reprises en main pédagogique, atteinte au sens du métier qui a entraîné une dégradation sans pareil des conditions de travail.

Cette année scolaire aura mis tristement en valeur l'urgence à prioriser les questions de santé et de conditions de travail : en octobre le suicide de notre collègue directrice Christine Renon puis en février l'arrivée d'une pandémie qui n'est pas canalisée au niveau mondial et dont les sursauts sur le territoire français sont à prévoir; L'état d'impréparation dans lequel se trouvait notre pays a enjoint le gouvernement à prendre la seule solution qui lui restait à savoir le confinement total pour éviter la catastrophe.

L'heure d'un premier bilan a sonné et nous remercions Mme le recteur d'engager ce travail difficile que nous avions appelé de nos vœux dans un avis dès le mois de mai.

Vous réunissez dans 2 Heures un Gt conjoint CTA et CHSCT A. A ce sujet, nous dénonçons le non-respect de la représentativité de chacune des instances. En fusionnant, vous anticipez le futur CSA que la FSU dénonce.

Le séminaire devrait interroger la gestion de la crise et entendre les retours terrain de la majorité des personnels, malgré la sur-représentation des hiérarchies intermédiaires (IEN, Chef d'établissement) car Non l'institution n'était pas prête. L'école a fonctionné grâce à l'engagement sans faille des personnels qui ont travaillé en autonomie et sans moyen. A ce titre, ils méritent une réelle confiance et la reconnaissance de leur expertise professionnelle de terrain. La prévention des RPS ne sera possible qu'à cette seule condition.

Le bilan et l'anticipation d'un rebond de l'épidémie est indispensable afin de ne plus placer les personnels dans de telles conditions de travail : les questions de bâtis scolaire, d'équipement de protection (pour les AS, et les infirmières et les AESH en particulier) doivent être posées et enfin résolues. Par ailleurs, notre académie doit réengager un travail sur le plan de prévention des RPS. Le travail en distanciel à outrance, les risques psychiques liés aux empêchements de travailler ou aux exigences de travail inapropriées, à l' insatisfaction quasi permanente, aux injonctions paradoxales de l'institution, doivent être interrogés et des mesures pour faire cesser ces risques doivent être prises actées et mises en oeuvre.

Pour ce faire, l'académie doit aboutir, comme vous vous y êtes montrée favorable madame le recteur à la dématérialisation des registres relatifs à la santé et à la sécurité.

Les travaux du premier semestre se sont concentrés, malgré la crise pandémique sur la mise en œuvre de la dématérialisation des registres. Rappelons que les orientations stratégiques ministérielles appellent les académies à cette dématérialisation. Les remontées de terrain permises par la dématérialisation doivent enrichir les informations santé sécurité au travail à disposition des membres des CHSCT et servir de base à l'élaboration du d'un véritable plan de prévention académique.

3 Gt se sont réunis et une application lyonnaise a été mise en phase de test. L'application ne présente pas à ce jour toutes les fonctionnalités souhaitées par la délégation FSU. Cependant, l'académie est devant un choix déterminant : l'installation d'une application certes imparfaite mais rapide permettant aux 80 000 agents de pouvoir contribuer à la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail ou la commande d'une application lilloise dont les délais de mise en service sont plus qu'incertains.

Si Mme le recteur peut annoncer lors de ce CHSCT que le déploiement d'une application locale du RSST est une priorité et que les équipes de la DSI n'auront aucun autre déploiement priorisé par le ministère bien sûr que la FSU approuvera ce choix. Mais notre organisation syndicale porte l'urgence du dossier : les besoins en numérisation sont très importants et iront encore en augmentant, les équipes de la DSI ont déjà une charge colossale de travail et le dossier de la dématérialisation des registres n'a que trop tardé. La FSU s'oppose par ailleurs à la demande de réduction des droits des agents : le registre est un outil ouvert et accessible à tous. Non la numérisation ne doit pas restreindre l'accès des usagers à leurs seules fiches de signalement. La demande de déploiement d'une application académique ne doit pas être un prétexte à retarder voire enterrer le projet. Si une application académique n'est pas réalisable dans un délai proche et raisonnable et alors que le déploiement d'une application ministérielle n'est pas à l'ordre du jour, la FSU demande l'adoption d'une application certes imparfaite mais qui est en place de longue date dans une grosse académie et qui répond aux besoins de celle-ci. Le CHSCT académique aura à travailler en concertation avec le CHSCT et la DSI de Lyon afin d'obtenir la réalisation des améliorations attendues.

Enfin concernant l'ordre du jour, nous n'avons reçu aucun document préparatoire. Une semaine avant l'instance nous avons découvert que le temps dévolu à l'instance était de 2h00 alors que l'ordre du jour était conséquent. Eu égard à l'investissement du CHSCT A durant la crise, nous pouvions espérer plus de cas d'attention pour cette instance ordinaire. Une solution alternative a été proposée par la secrétaire la veille de l'instance. Vous accordez un CHSCT de suite en septembre pour terminer l'ordre du jour. Nous regrettons que la démarche n'ait pas été initiée par votre administration.